



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

N° 64 017 / MEE / DGEE / DAPE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le

- 2 DEC. 2016

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Pôle culture humaniste et artistique

à

**Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école et du Centre de jeunes adolescents (CJA)
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré**

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale
chargés des circonscriptions pédagogiques

Objet : Concours arts plastiques TIKI 2016-2017

P. J. : Règlement du concours arts plastiques 2016-2017

Fiche de participation

Dans le cadre de la présentation de son exposition temporaire TIKI, prévue jusqu'au 19 mars 2017, le Musée de Tahiti et des Îles - *Te Fare Manaha*, en partenariat avec la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), organise un concours d'arts plastiques ouvert aux établissements scolaires des premier et second degrés de la Polynésie française.

Ce concours, organisé sur la période du **21 novembre 2016 au 10 février 2017**, a pour thème : **TIKI**.

Le Musée de Tahiti et des Îles - *Te Fare Manaha* accueille gratuitement les publics scolaires pour la découverte de son exposition culturelle TIKI et propose jusqu'au 13 décembre 2016, dans ses jardins, des performances artistiques réalisées par des artistes sculpteurs locaux. Ces visites pourraient s'inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC).

Je vous remercie, directeurs d'école et chefs d'établissement, pour une large diffusion de cette information auprès de vos enseignants.

Vous trouverez en annexes le règlement du concours d'arts plastiques et la fiche de participation qui devra obligatoirement accompagner chaque production artistique envoyée.

Pour plus d'informations relatives à l'exposition TIKI, veuillez consulter le site Internet du Musée de Tahiti et des Îles : www.museetahiti.pf.

Copies :

MEE 1
DGEE 1
DAPE 1

Pour la Ministère et par délégation



CYRIL DESOUCHES